

REPUBLIQUE FRANCAISE  
—  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
—  
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS  
—  
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 22/04/2024

N° DELIBERATION : 2024-13

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	19
	Nbre de suffrages exprimés	19
VOTE	Pour	19
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Frédéric FRIZET, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Guillaume GRETER, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. André BERNARD  
M. Michel GONTIER à M. Guillaume GRETER  
M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET  
M. Jérôme ROUCH à M. André ROUX

Absents Excusés : M. Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Stéphane POINT (Syndics).

Vu le compte gestion 2023 dressé par la trésorerie de Carpentras.

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif 2023 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	5 606 550,19
RECETTES	6 681 356,02
EXCEDENT : Exercice 2023	<b>1 074 805,83</b>
RESULTAT REPORTÉ : EXCEDENT (002)	8 664 716,01
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	<b>9 739 521,84</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 295 167,76
RECETTES	1 961 557,47
DEFICIT : Exercice 2023	<b>333 610,29</b>
RESULTAT REPORTÉ : DEFICIT (001)	4 798 633,21
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	<b>5 132 243,50</b>

RESTES A REALISER : INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 423 661,15
RECETTES	8 519 981,44
EXCEDENT SUR RAR	<b>5 096 320,29</b>

AFFECTATION DES RESULTATS

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	9 739 521,84
Besoin de financement de la section d'investissement :	
- Déficit de clôture	<b>5 132 243,50</b>
- Excèdent sur restes à réaliser	<b>5 096 320,29</b>
Déficit total d'investissement	<b>35 923,21</b>
COMPTE 1068 Réserves	<b>35 923,21</b>
REPORT DE FONCTIONNEMENT	<b>9 703 598,63</b>

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré  
Décide

- Approuve le compte administratif 2023
- Solliciter de Monsieur le Préfet l'approbation de cette délibération.

Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Le Président



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 0/15  
Nombre de suffrages exprimés : 0/19

VOTES :

Pour : 0/19

Contre : 0

Abstentions : 0

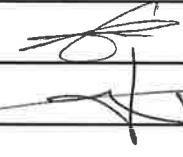
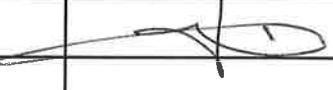
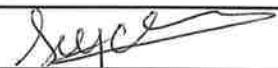
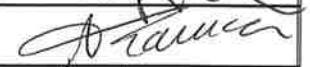
Date de convocation : 08/04/2024

Présenté par (1) Le Président.  
A Carpentras, le 22/04/2024  
Le Président

ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
A Carpentras, le 22/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BERNARD André	
MAILLET Frédéric	
ARGENCE Marie-Hélène	
BARTOLO Luc	
BRES Michel	
CLAUDEL Sébastien	
FRIZET Frédéric	
GONTIER Michel	
GRETER Guillaume	
JACQUET Olivier	
LAUZIER Clément	
LEYDIER Daniel	
LONG Jean-Marc	
POINT Stéphane	
RECORDIER Michel	
REY Franck	
ROUCH Jérôme	
ROUX André	
SALIGNON Rémy	
TRAMIER Brigitte	
USSEGLIO Thierry	

CANAL DE CARPENTRAS - CANAL - ANDRE BERNARD - CA - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

VANDERSTEEN Guillaume



Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2024, et de la publication le 24/04/2024  
A Carpentras, le 22/04/2024

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Syndical.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Président



Je soussigné(e), Mme ARGENCE Marie-Hélène ne pouvant assister à la réunion du **22/04/2024** donne pouvoir à Mr André BERNARD *(Syndic titulaire)*

Fait à Carpentras

Le 18/04/2024 Signature



232, Av. Frédéric Mistral  
84200 CARPENTRAS  
04 90 63 10 73  
@ contact@canaldecarpentras.com

[www.canaldecarpentras.com](http://www.canaldecarpentras.com)

MANDAT

Je soussigné(e), Mr GONTIER Michel ne pouvant assister à la réunion du **22/04/2024** donne pouvoir à Mr Guillaume GRETER *(Syndic titulaire)*

Fait à Carpentras

Le 19/04/2024 Signature



232, Av. Frédéric Mistral  
84200 CARPENTRAS  
04 90 63 10 73  
@ contact@canaldecarpentras.com

[www.canaldecarpentras.com](http://www.canaldecarpentras.com)

MANDAT

Je soussigné(e), Mr LONG Jean-Marc ne pouvant assister à la réunion du **22/04/2024** donne pouvoir à Mr Frédéric MAILLET *(Syndic titulaire)*

Fait à MAZAN

Le 11/04/2024 Signature



232, Av. Frédéric Mistral  
84200 CARPENTRAS  
04 90 63 10 73  
@ contact@canaldecarpentras.com

[www.canaldecarpentras.com](http://www.canaldecarpentras.com)

Carpentras, le 08 avril 2024



Monsieur ROUCH Jérôme

Objet : Convocation syndic titulaire – Conseil Syndical

Madame, Monsieur :

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu le :

Lundi 22 avril 2024 à 17 h 30 au Canal de Carpentras

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu de la séance précédente
- Demande de subventions et appel d'offres
- Compte administration et de gestion 2023
- Validation du règlement intérieur pour le personnel
- Validation du Compte Epargne Temps
- Demandes d'occupation du Domaine Public
- Projet d'extension - stratégie de financement (participation financière des nouveaux adhérents)
- Point sur le développement des énergies renouvelables
- Questions d'actualité / Questions diverses

Il est très important de nous informer de votre présence à cette réunion.

- par mail : contact@canaldecarpentras.com
- par téléphone : 04 90 63 10 73
- par courrier : 232 avenue Frédéric Mistral – 84200 CARPENTRAS

et de nous (nous) pourront faire joint à cet envoi en cas d'absence.

Comptant vivement sur votre présence à cette réunion, veuillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

Le Président  
BERNARD

MARDI

Je soussigné(e), Mr ROUCH Jérôme ne pouvant assister à la réunion du 22/04/2024 donne  
conseil à Mr ROUX André (Syndic titulaire)

Per le *16/04/2024*

Le *16/04/2024* Signature

232 Av. Frédéric Mistral  
84200 CARPENTRAS  
04 90 63 10 73  
contact@canaldecarpentras.com

100% RECYCLE  
100% RECYCLE  
100% RECYCLE